



TOUT L'MONDE DEHORS!

Appel à projets 2021

Présentation

Chaque été, la Ville de Lyon propose, dans les 9 arrondissements de Lyon, une multitude de rendez-vous artistiques et participatifs, qui invitent les Lyonnais à la rencontre et aux échanges dans un esprit de « **vivre ensemble** » et de « **faire ensemble** ».

En 2021, « Tout l'monde dehors ! » aura lieu du 21 juin au 29 août.

Cet appel à projets vise à renforcer la programmation estivale des institutions de la Ville, par la proposition de rendez-vous :

- De **divers genres artistiques** : musique, cinéma, cirque, théâtre, danse, transdisciplinarité ;
- **En plein air, sur l'espace public** ;
- **Gratuits** ;
- **Accessibles** à tous les publics ;
- Valorisant des **équipes, collectifs, structures et scènes locales**.

Les porteurs de projets peuvent demander une aide financière, une aide logistique, une aide en communication.

Le cadre général

Les manifestations sélectionnées auront pour but :

- de proposer **une programmation artistique diversifiée** mettant en avant les talents émergents et la scène culturelle locale ;
- de **mettre en valeur des espaces** (places, jardins, immeubles, rues, etc) ;
- de privilégier la **convivialité** et la **participation**.

La promotion de la vie associative

« Tout l'monde dehors ! » a pour vocation de mettre en avant la vie associative afin de favoriser la participation de tous les citoyens, et en particulier des jeunes, à la vie culturelle de leur commune. Par leur connaissance du territoire, leur implication et la diversité de leurs modes d'intervention, les associations sont en effet indispensables au développement de la citoyenneté.

Près de 2000 bénévoles participent chaque année à « Tout l'monde dehors ! ».

Les dates

La manifestation commencera le 21 juin, avec la Fête de la musique (appel à projets distinct) et s'achèvera à la fin des vacances scolaires, le dimanche 29 août. **Merci de noter que nous ne financerons pas d'événements pendant la période du 22 juin au 5 juillet (inclus)**. Seuls les événements dont les dates sont fixées fin juin/début juillet depuis plusieurs années pourront avoir une dérogation.

Un relai en communication sera toutefois possible sur la totalité de la période.

Le choix des lieux

Le choix du lieu de votre événement fera l'objet d'une concertation afin de satisfaire aux exigences de l'accueil du public, aux contraintes techniques et à la mise en valeur des différents espaces publics lyonnais.

Celui-ci sera susceptible d'évoluer en fonction des contraintes sanitaires.

Eco-responsabilité

Environnement

La Ville de Lyon demande aux porteurs de projets de mettre en avant des démarches éco-responsables sur leur manifestation telles que :

- La promotion des produits issus du commerce équitable, de l'agriculture biologique ou de proximité dans le cadre des buvettes,
 - L'utilisation de gobelets réutilisables, compostables ou recyclables
 - La réduction des déchets à la source,
 - L'accessibilité en transports en commun et en modes doux, avec la mise en place de parkings à vélo
 - Le fleurissement, l'initiation au jardinage...
- ...toute autre suggestion sera la bienvenue !

Accessibilité

Nous souhaitons que les événements proposés soient largement accessibles à tous les publics, y compris ceux habituellement éloignés des événements culturels : parents accompagnés de très jeunes enfants, seniors, personnes en situation de handicap. Nous serons sensibles à :

- Vos actions de médiation en direction de ces publics,
- Votre attention à leur accueil pendant l'événement,
- Leur inclusion dans votre événement

Pour vous aider, n'hésitez pas à consulter le site <http://evenement-durable-agglo.lyon.fr>

Conditions de participation

Le rôle de la Ville n'est en aucun cas d'acheter des prestations de spectacles, mais de coordonner l'ensemble des manifestations organisées par des associations ou équipes artistiques, responsables de leur projet.

Soutien financier

Un budget d'environ 170 000 € est consacré à l'accompagnement des projets artistiques sélectionnés. Cette enveloppe devra permettre l'organisation d'événements dans tous les arrondissements de la Ville et pendant toute la période concernée par l'appel à projet.

Afin de contribuer à soutenir la scène artistique locale, nous serons attentifs à la juste rémunération de vos personnels artistiques et techniques.

Une subvention peut être accordée au porteur de projet. L'équipe (ou l'artiste) qui portera le projet devra être rattaché(e) ou avoir une structure en mesure de percevoir une subvention (association déclarée en préfecture et disposant d'un numéro de SIRET et d'un RIB).

Un modèle de budget prévisionnel est joint en annexe. Pensez également à prévoir une enveloppe pour les frais liés à la SACEM, votre sonorisation et éclairage éventuel.

L'accès aux événements étant gratuit, aucune participation financière supplémentaire ne pourra être demandée au public.

Soutien technique

Voir annexes techniques

La Ville de Lyon pourra vous apporter une aide (sous conditions) :

Mise à disposition de matériel (barrières, chaises, tables, praticables,...)

Mise à disposition d'un branchement électrique

NB : La légèreté technique de votre manifestation pourra faire partie des critères de sélection.

Nous vous encourageons à prendre en considération cette contrainte lors de la réalisation de votre budget prévisionnel.

Conditions de participation

Soutien en communication

La Ville de Lyon prend à sa charge la réalisation de la communication globale de l'événement : affichage, relations presse, programme papier, site Internet. La communication spécifique à votre manifestation est à votre charge.

Protocole sanitaire

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire due à la COVID 19, nous pourrions être amenés à mettre en œuvre un protocole strict qui permettra d'assurer la mise en place des mesures barrières :

- Distanciation physique ;
- Jauge limitée ;
- Limitation des interactions avec le public et entre les personnes composant le public.
- L'adaptabilité de votre projet à ces contraintes fera partie des critères de sélection.

Sécurité

L'organisation de cet événement intervenant dans un contexte de vigilance particulière, la Commission de sécurité demande à l'organisateur d'assurer une présence constante de bénévoles et, ou d'agents de sécurité pendant la durée de la manifestation. Leur nombre sera déterminé par la commission communale de sécurité en fonction de l'événement et de la jauge.

Calendrier prévisionnel

- Décembre – janvier : présentation de votre projet auprès de la Direction des événements et de l'animation
- **11 janvier 2021 à 18 h** : Clôture de réception des propositions comprenant le formulaire en ligne dûment complété et accompagné du budget prévisionnel détaillé (merci de remplir impérativement le modèle de budget prévisionnel joint) et de tous documents complémentaires de présentation du projet et/ou de l'association organisatrice (sous format pdf), notamment visuels.
- Fin février-début mars : Sélection des projets selon la qualité et la pertinence des propositions, et en fonction des orientations indiquées par les élus d'arrondissements et l'adjointe déléguée à la Culture
- Début mars : réunions d'information avec les opérateurs sélectionnés
- Mars-avril : réunion de repérage sur site
- Fin mars : retour des dossiers Occupation Temporaire de l'Espace Public - OTEP (accompagnés des demandes techniques), de subvention et de communication
- Fin mai : Passage au Conseil Municipal pour vote des subventions. Edition de la programmation 2021

Procédure

Formulaires à remplir **avant le 11 janvier 2021** : <https://forms.gle/1xp2iKtA8KEJtp5N8>

A compléter par un envoi mail à nathalie.suchet@mairie-lyon.fr : budget prévisionnel, documents de présentation du projet.

Un accusé de réception sera systématiquement envoyé. Sans retour de notre part, n'hésitez pas à contacter la direction des Evénements et de l'Animation.

Si vous souhaitez envoyer des fichiers lourds (photos, vidéos...), préférez l'envoi par transfert de fichiers. Nos boîtes mails n'acceptent pas les pièces jointes trop volumineuses.

N'attendez pas le dernier moment !

Des documents annexes peuvent vous être fournis sur simple demande (plan de la ville et/ou de l'arrondissement, guide de l'organisateur de manifestations sur la voie publique...).

Contacts

Délégation Culture

Mme Nathalie PERRIN-GILBERT, Adjointe au Maire déléguée à la Culture

Direction des Evénements et de l'Animation / 04 72 10 48 50

Mme Nathalie SUCHET, chargée des animations culturelles, 04 72 10 48 52, nathalie.suchet@mairie-lyon.fr

Mme Emmanuelle RUBIN, coordinatrice technique, 04 72 10 48 54, emmanuelle.rubin@mairie-lyon.fr